

À la Une

Parution du bilan d'action sociale 2017

L'action sociale joue un rôle essentiel dans la politique de ressources humaines du ministère de l'Intérieur. Elle est en effet un élément indispensable à la cohésion de la communauté de travail. Le Bilan de la politique d'action sociale et ses chiffres clés 2017, édité par la SDASAP, présente une vue d'ensemble des actions conduites en 2017 par le ministère.

En 2017, le ministère de l'Intérieur a maintenu l'accès à des services de qualité dans un contexte professionnel en forte évolution. Malgré de fortes contraintes budgétaires, les crédits dédiés à l'action sociale (60,5 M€) ont été préservés. Les dépenses liées aux offres de services collectifs restent prépondérantes, viennent ensuite les dépenses relatives au partenariat social, au fonctionnement des réseaux de professionnels de soutien et au versement des aides directes aux agents.

Le ministère a maintenu ses engagements avec un renforcement de la politique de santé au travail et un déploiement de la démarche qualité de vie au travail. Il a amélioré la performance de ses réseaux pour apporter un soutien de proximité aux agents sur l'ensemble du territoire. L'enveloppe consacrée aux budgets départementaux d'initiative locale (BDIL) a également été abondée (+ 0,1 M€) afin de prendre en compte l'évolution des effectifs de la Police nationale.

Enfin, 2017 a vu le renforcement de la politique ministérielle menée en faveur de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap, dans la continuité des actions engagées depuis 2008.

Ce document est un outil de référence sur l'action sociale menée par le ministère de l'Intérieur.



Les chiffres clés 2017

Les effectifs

278 215 AGENTS



Les aides à l'agent et à la famille

206 007

bénéficiaires des aides et prestations dont
34 073 bénéficiaires par l'intermédiaire des partenaires sociaux

5,9 M€

pour les prestations et aides directes versées par l'administration dont **0,73 M€** pour les aides aux séjours



L'enfance



8 M€

pour l'enfance dont **0,58 M€** par l'intermédiaire du partenariat social

Le logement

11,8 M€

de crédits consommés pour la politique du logement



La restauration

12,8 M€ pour la restauration

dont **10,72 M€** pour les dépenses de l'administration et **2,10 M€** par l'intermédiaire des partenaires sociaux



L'arbre de Noël



111 715

enfants bénéficiaires de l'arbre de Noël

Séjours et actions locales

2,26 M€

pour les BDIL

71 187

bénéficiaires des BDIL



Budget de l'action sociale en 2017



61,7 M€

avec la subvention FIPHFP de **1,3 M€**

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

- Rubrique Boîte à outils / Documentation / La politique d'action sociale et ses chiffres clés 2017 : > actionsociale.mi
- Rubrique Actualités : > actionsociale.mi

Ultime séminaire de la mandature pour les vice-présidents de CLAS



Les vice-présidents élus des commissions locales d'action sociale (CLAS) ont été réunis par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH) pour la dernière fois de leur mandature, le 4 octobre dernier à Paris. 69 d'entre eux ont répondu présents pour participer à cette journée d'échanges et de réflexion qui était placée cette année sous le signe du bilan d'actions et du retour d'expérience.

En ouverture du séminaire, Stanislas Bourron, directeur des ressources humaines, a rappelé le rôle essentiel joué par les vice-présidents (VP) dans l'animation des CLAS. Pour illustrer l'activité de cette mandature, il a donné pour exemple la régularité des séminaires annuels, avec une participation en nombre des VP de CLAS, ainsi que l'édition en 2017 d'un *Guide des vice-présidents* pour les accompagner dans leurs fonctions. Il a souligné l'engagement du ministère sur les BDIL qui ont progressé ces dernières années. Il a rappelé à cette occasion qu'il ne fallait pas hésiter à innover pour répondre aux besoins des agents et que, élus comme représentants de l'administration, partagent un projet commun, celui d'améliorer la vie des agents au quotidien.



La journée s'est poursuivie par la présentation des résultats des groupes de travail de la CNAS par Frédéric Galéa, son vice-président, entouré des animateurs de ces groupes Rose Guichard (GT Enfance), Marie-Line Mistretta (GT Communication), Philippe Gantois (GT Restauration), Olivier Plenet (GT Logement) et Romuald Deliencourt (GT Fonctionnement de l'action sociale). Puis des vice-présidents de CLAS sont venus apporter leur témoignage sur l'exercice de leurs missions et leur collaboration avec le service départemental d'action sociale : Karine Jouglas (06) et Stéphane Redy (CLASAC) ont insisté sur l'intérêt de créer des groupes de travail pour renforcer la participation et faciliter le travail du bureau, puis Henry Tholas (VP Bas-Rhin) et Ginette Sanjuan, (chef SDAS du Bas-Rhin), ont relaté le travail partenarial mené dans leur département.

Jonas Claude (94), Christelle Arnaud (22), Maité Gouverneret (76) et Frédérique Lambert (75) ont présenté quelques actions menées dans leur département dans le cadre du BDIL. Parmi les actions les plus plébiscitées, on peut citer les sorties familiales, l'aide scolaire, l'aide aux nouveaux arrivants...



La dernière intervention de la matinée à été consacrée à la présentation du cadre juridique et financier des BDIL par Anne Brosseau (SDASAP) et Gaëlle Lugand (cheffe du Bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense / SDASAP). Cette présentation a fait l'objet d'échanges avec les VP sur les réussites ou les difficultés d'utilisation de ces BDIL.

En fin d'après-midi, Alexandre Castet de Biau, chef du bureau de l'action sociale à la DGAFP, et Michel Carayol, Président de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine, ont présenté l'action sociale interministérielle en rappelant que tous les agents des administrations pouvaient en bénéficier et qu'il convenait de s'informer des actions conduites par les SRIAS pour favoriser la cohérence et la complémentarité des actions (cf page 8).

Tout au long de la journée, les échanges avec la salle ont été nourris.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Boîte à outils / Documentation :

> <http://actionsociale.mi>

L'ENP de Nîmes remporte le challenge des Écoles de Police 2018

À l'occasion de ses 20 ans d'existence, l'École nationale de Police (ENP) de Nîmes et son directeur, Gil Andreau, accueillait le 6 octobre, la première finale du challenge des Écoles nationales de Police, organisée par la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN). Cette compétition a été lancée au mois de mai 2018, sur l'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, puis sur 11 écoles de police ayant désigné en amont 2 femmes et 3 hommes pour les représenter lors de la finale. Par ailleurs, 3 écoles de police étrangères (Roumanie, Pologne et Allemagne) se sont jointes à la compétition.

Isabelle Guilloteau, directrice centrale adjointe de la direction centrale du recrutement de la formation de la Police nationale (DCRFPN) était présente sur le site pour cette finale.

Au classement général, l'ENP de Nîmes a terminé à la 1^{re} place devant Saint-Malo et Roubaix.



>>> Pour en savoir plus

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de la FSPN :

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/challenge-ecoles-de-police-2018-une-finale-sur-mesure/>

Catastrophe naturelle, les réservistes de la Police présents sur le terrain

La tempête Leslie a terminé sa course en frappant de plein fouet l'Aude dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018.

Le bilan est lourd : quatre mois de pluie en quelques heures, 10 000 foyers privés de courant, des habitations dévastées et 14 victimes.

Les services opérationnels de la Police nationale ont immédiatement été mobilisés.

Sur place, « secourir et venir en aide » ont été les priorités de chaque instant.

Les réservistes de la Police nationale ont participé aux actions de l'État mises en œuvre au service de la population. Ils ont notamment aidé à la sécurisation des zones sinistrées en participant à des patrouilles afin de prévenir les actes de malveillance et les tentatives de pillage.

En temps de crise comme au quotidien, près de 6 900 réservistes s'engagent à soutenir et à assurer la sécurité des Français.



>>> Pour en savoir plus

Rejoignez la réserve civile : > <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-civile>

Santé

Vaccin contre la grippe pour les agents du ministère

Une campagne de vaccination antigrippale gratuite au profit de l'ensemble des agents du ministère est organisée au sein des services médicaux de prévention.

• **En centrale**, elle se déroulera du 6 novembre au 27 novembre 2018, le calendrier est disponible sur :

> actionsociale.mi

• **En préfecture**, il faut s'adresser au service départemental d'action sociale pour en connaître les modalités.

La grippe est une pathologie relativement bénigne qui n'entraîne pas de complications, mais c'est une maladie particulièrement grave pour les personnes à risque. Elle touche chaque hiver entre 2 et 6 millions de personnes.

La vaccination antigrippale représente le moyen le plus efficace de prévention de la grippe saisonnière.

Elle réduit le risque de complications graves et de transmission du virus. Le rapport bénéfice/risque est en faveur de l'acte vaccinal : peu, voire pas, d'effets secondaires, alors que la diminution du nombre de décès grâce à la vaccination est importante (environ 2 000 décès évités en moyenne chaque année chez les personnes âgées).

Il est indispensable de se faire vacciner chaque année car les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre.

Le vaccin est gratuit pour les personnes fragiles : les personnes âgées de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses et l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave. L'injection est quant à elle prise en charge dans les conditions habituelles, sauf pour les patients pris en charge à 100 % au titre d'une des affections de longue durée (ALD) concernées.

Les personnes majeures éligibles à la vaccination, déjà vaccinées précédemment ou non, bénéficient désormais d'une procédure simplifiée. Elles peuvent retirer directement leur vaccin chez le pharmacien, sur présentation de leur bon de prise en charge.

Sont habilités à vacciner : les médecins, les infirmiers, les sages-femmes, les pharmaciens autorisés participant à l'expérimentation dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Occitanie pour la vaccination des personnes majeures.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/8-actualites/602-vaccination-contre-la-grippe>

Site Internet : > <https://vaccination-info-service.fr/>

Site Internet « Ameli.fr » : > <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/grippe/prevention>

Journées prévention santé

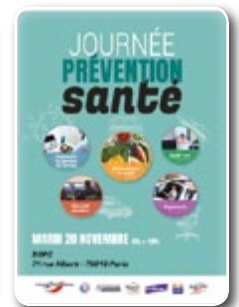
Des journées de prévention santé seront organisées les :

• 20 novembre 2018 à la DOPC/Préfecture de Police.

• 11 décembre 2018 à la DDSP de Melun.

Au programme de ces journées, animations, ateliers et mini-conférences seront organisées par la DRCPN en partenariat avec les mutuelles (Intérieure et MGP) et la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

Ces actions offrent aux personnels de la Police nationale une opportunité de s'informer sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique (laser run par la FSPN), de l'alimentation, de la gestion du stress avec des ateliers de sophrologie et de la sécurité routière, dans le but de renforcer la prévention en matière de santé au travail.



>>> Pour en savoir plus

Contact : Margareth Picart, chef du pôle partenariat au bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (BPQVT)/SDPAS/DRCPN - Tél. **01 80 15 46 81** - Courriel : > margareth.picart@interieur.gouv.fr

Séminaire national du Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) sur le site Lumière

La DRCPN a réuni son réseau de psychologues. Organisé les 9 et 10 octobre 2018, le séminaire national du SSPO s'est déroulé sur deux journées au programme bien chargé. Eric Morvan, préfet et directeur général de la Police nationale (DGPN) ainsi que Gérard Clérissi, directeur des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) et son adjointe Martine Coudert, ont fait l'honneur de leur présence.

Une première séance plénière s'est ouverte sur l'accueil des psychologues par Martine Coudert qui a souligné la présence en nombre des professionnels de ce réseau, y compris venant de l'Outre-mer. Elle a mesuré l'apport d'un service tel que le SSPO dans la gestion quotidienne des situations souvent difficiles.

Le temps institutionnel qui a suivi a permis la présentation par Pascale Legendre, sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS) par intérim, du Programme de mobilisation contre le suicide et des mesures associées. Le chef de la mission de reconversion et de réorientation de la Police (M2RP), Philippe Zanardi et son adjointe ont détaillé les contours et évolutions de leur mission ainsi que le rôle des conseillers mobilité carrière.



Anne-Sylvie Delouvrier, responsable de la Mission d'accompagnement des blessés (MAB) a présenté cette dernière. Cette journée s'est terminée par des échanges avec Sandrine Auberger-Ung, responsable de la cellule Signal-Discrimer qui en a expliqué le fonctionnement.

L'ensemble de ces thématiques ont nourri de nombreux échanges entre ces professionnels et les psychologues du réseau. La seconde journée s'est ouverte sur une table ronde en présence des psychologues coordonnateurs nationaux des réseaux de psychologues de la formation et du recrutement, ainsi que des psychologues en commissariat.

Une conférence de Laurie Laufer, psychologue psychanalyste, professeur des universités à Paris 7 Denis Diderot sur la question du travail du deuil a par la suite nourri la réflexion

clinique des psychologues. Cette matinée s'est terminée par un discours d'Eric Morvan, DGPN qui a également décoré deux psychologues intervenus sur le dispositif IRMA ainsi que sur celui de Trèbes/Carcassonne. Eric Morvan a honoré de sa présence la pause méridienne permettant aux psychologues de s'entretenir avec lui de manière informelle. L'après-midi s'est achevée par une présentation de l'évolution du SSPO depuis sa création par les psychologues les plus anciens, pour certains présents depuis plus de 20 ans au sein du réseau, assurant ainsi auprès des psychologues nouvellement arrivés une connaissance historique du service.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de DRCPN :

> <http://police-nationale.minint.fr/>

Intervention des représentants de l'ANAS en formation initiale de gardien de la paix

Depuis le 1^{er} août 2018 l'ANAS, conformément aux instructions du préfet Eric Morvan, directeur général de la Police nationale, est intervenu de nouveau dans les écoles nationales de police durant la séquence « A ».

L'ANAS dévoile ses champs d'action auprès des élèves gardiens de la paix. Le but, faire connaître l'association qui lutte contre les risques psychosociaux via ses réseaux comme APEL, Alpha Espoir, Écoute Toxicomanie, service secours (prêt et don) ainsi que le service logement. L'établissement de santé ANAS le Courbat permet de combattre l'épuisement professionnel (burnout) et les addictions.

> <https://www.anaslecourbat.fr/>

Côté loisirs, l'ANAS dispose de centres vacances et propose des activités destinées à tous les agents du ministère de l'Intérieur.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale :

> <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/2-non-categorise/20-les-offres-des-partenaires-sociaux>

Site de l'ANAS/Rubrique contact :

> www.anas.asso.fr/

> <https://www.anaslecourbat.fr/>

Contact : 01 48 86 37 81

Retraite

Personnes âgées : quelles réductions d'impôt en établissement d'hébergement ?

Les personnes âgées hébergées en structure médicalisée, qui sont imposées fiscalement, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent notamment bénéficier du dispositif, quelle que soit leur situation familiale, si elles sont accueillies dans l'un des établissements suivants :

- Les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Les unités de soins longue durée (USLD) d'un établissement de santé situé en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne.

Prélèvement à la source et réductions d'impôt : dès le 15 janvier 2019, vous recevrez sur votre compte bancaire un acompte de 60 % de votre réduction d'impôt payée en 2018 concernant les dépenses effectuées en 2017. Le solde vous sera versé à compter de juillet 2019, après la déclaration des revenus au printemps qui permettra de déclarer les dépenses engagées en 2018 ouvrant droit à la réduction d'impôt.

Les dépenses concernées : la personne âgée ne payant que des frais d'hébergement, et pas de frais de dépendance, ne peut pas prétendre à la réduction d'impôt. Les dépenses ouvrant droit à une réduction d'impôt sont celles liées à :

- La dépendance : prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins.
- L'hébergement : accueil hôtelier, restauration, entretien et animation de la vie sociale de l'établissement...

Montant de la réduction d'impôt : la réduction d'impôt est égale à 25 % des sommes réglées durant l'année avec un plafond à 10 000 € par personne hébergée. La réduction d'impôt s'applique aux dépenses effectivement supportées, c'est-à-dire diminuées du montant des aides [allocation personnalisée pour l'autonomie (Apa), aide sociale du département...].

Source : > [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr)



>>> Pour en savoir plus

Portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

> <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/faq-contribuable>

Action solidaire

Des agents du ministère courent pour la Ligue contre le cancer

Le dimanche 7 octobre, la Ligue contre le cancer de l'Essonne a organisé une course à Mennecy qui a mobilisé 4500 personnes dans le cadre d'« **Octobre rose** », la campagne d'information annuelle dédiée au cancer du sein.

88 fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, personnels administratifs, corps de commandement et jeunes stagiaires ont participé à cet événement sportif.

Timéo, le fils d'un fonctionnaire, a aussi fait partie de la course grâce à une Joëlette, un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet la pratique de la randonnée pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Timéo a été accompagné et encadré par des collègues féminines de l'association départementale d'action sociale des policiers de l'Essonne (ADASP 91) qui a également prêté la Joëlette. Ces actions sont représentatives de l'engagement de l'ADASP 91 dans les valeurs de solidarité et de partage.



>>> Pour en savoir plus

Contact : > adasp91secretariat@orange.fr

La Moselle se mobilise pour l'association AFM-Téléthon

Après avoir collecté plus de 107 kg de piles en 2017, les agents de la préfecture et des quatre sous-préfectures de la Moselle se sont à nouveau associés à l'opération « 1 pile = 1 don pour le Téléthon », dont l'objectif est double : contribuer à la lutte contre les maladies génétiques rares et protéger l'environnement.

Afin d'assurer le plus grand succès à cette édition 2018, les trois directions départementales interministérielles (DDI) dont la direction départementale des territoires (DDT), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP), l'unité territoriale Moselle (UT 57) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et l'unité départementale Moselle (UD 57) de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont également été invitées à participer à l'opération. Suite à l'inscription faite en ligne en quelques clics, le matériel de collecte a été rapidement livré sur site pour un début d'opération au 16 novembre 2018. Les agents ont jusqu'au 14 décembre 2018 pour rapporter leurs piles usagées. Un geste simple en faveur de la protection de l'environnement.



>>> Pour en savoir plus

Contact : Jean-Christophe Durand, responsable du service départemental d'action sociale de la Moselle
Tél. 03 87 34 85 84 - Courriel : jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr

Vie pratique

Voiture ancienne : avez-vous pensé à la prime à la conversion pour la remplacer ?

Vous avez une voiture diesel ou essence assez ancienne et vous souhaitez en changer ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour la mise au rebut de votre vieille voiture et l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant !

Cette aide concerne les personnes qui souhaitent acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise à la casse d'un vieux véhicule qui répond aux critères suivants :

- véhicule au diesel immatriculé avant 2001 (pour les ménages imposables) ;
- véhicule au diesel immatriculé avant 2006 (pour les ménages non imposables) ;
- véhicule à essence immatriculé avant 1997 (ménages imposables ou non).

À noter : le vieux véhicule doit être mis au rebut dans un centre agréé de véhicules hors d'usage (VHU).

Le montant de la prime à la conversion varie en fonction du véhicule acheté et de la situation fiscale du foyer :

- 1 000 € pour un foyer imposable et 2 000 € pour un foyer non imposable en cas d'achat d'un véhicule électrique d'occasion ou un véhicule à essence ou au diesel Crit'air 1 ou 2, neuf ou d'occasion émettant moins de 130 grammes de CO₂/km ;
- 2 500 € sans condition de revenus pour l'achat d'un véhicule électrique neuf.

Source : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12299?xtor=EPR-100>

>>> Pour en savoir plus

Barèmes, démarches pour en bénéficier, questions fréquentes : > www.primealaconversion.gouv.fr

> Décret du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants

À savoir : en cas d'achat d'un deux-roues, trois-roues ou quadricycle électrique neuf, vous pouvez bénéficier d'une aide de 100 € si votre foyer est imposable ou 1 100 € s'il est non imposable.

Cette aide peut être cumulée avec le bonus écologique qui concerne seulement l'achat de véhicules électriques neufs.



Handicap

Le taux légal d'emploi de 6 % est atteint pour la 6^e année consécutive

A l'issue du recensement mené en 2018 sur les effectifs présents au 1^{er} janvier 2017, le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'ensemble du ministère (Secrétariat général, Police nationale, et personnels civils de la Gendarmerie nationale) s'élève à 6,02 %. C'est la 6^e année consécutive que le taux légal d'emploi (6 %) est atteint.

Le ministère de l'Intérieur compte désormais 10 507 agents en situation de handicap et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, toutes filières confondues. En 2017, le ministère a recruté 81 agents reconnus handicapés.

L'objectif du ministère est de poursuivre en ce sens.

Quelques chiffres

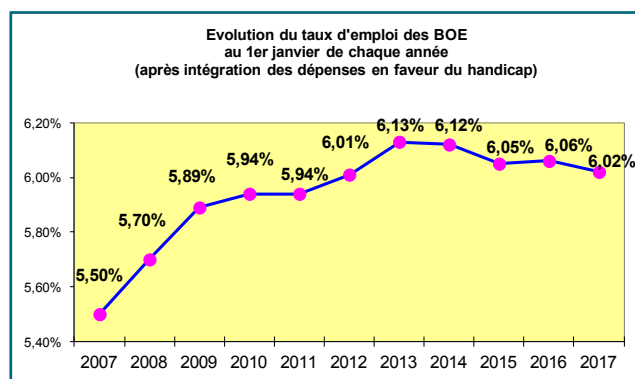
Taux d'emploi par périmètre (après intégration des dépenses en faveur du handicap) :

- **8,71 %** : pour le Secrétariat général
- **5,39 %** : pour la Police nationale
- **8,02 %** : pour les personnels civils de la Gendarmerie nationale *

* Les gendarmes militaires ne sont pas soumis à l'obligation d'emploi.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Handicap : > <http://actionsociale.mi>



Action sociale interministérielle

CESU interministériels : l'État participe aux frais de garde de vos enfants de - 6 ans

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'État sous forme de chèques emploi service universels (CESU) entièrement préfinancés. Pour faciliter la vie de ses agents, l'État employeur propose une participation aux frais de garde de leurs enfants âgés de 0 à 6 ans avec le Ticket CESU - garde d'enfant 0/6 ans.

La prestation CESU - garde d'enfant prend la forme de titres spéciaux de paiement millésimés, comportant une valeur faciale déterminée, le nom du bénéficiaire et celui du financeur (la DGAFP). Conformément au Code du travail, l'État employeur, qui assure intégralement le préfinancement des CESU au bénéfice de ses agents, a choisi d'en réserver l'utilisation à la garde d'enfants, dont les parents ont la charge effective. La prestation est aussi valable en cas d'adoption.

Les agents bénéficiaires sont les agents civils et militaires de l'État en activité, y compris les ouvriers d'État, les magistrats et les agents non titulaires, rémunérés sur le budget de l'État, ainsi que les agents de certains établissements publics.

Les CESU - garde d'enfant peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting...), dans les conditions prévues par la réglementation générale du CESU et rappelées par la circulaire du 24 décembre 2014.

Le montant de l'aide est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale :

- Pour les agents vivant en couple, le montant de l'aide est soumis à un plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 400 ou 700 €.
- Pour les familles monoparentales, l'aide est accordée sans plafond de ressources, et son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €.



La gestion du dispositif « CESU - garde d'enfant 0/6 ans » est assurée par Edenred, émetteur agréé de CESU. Sur le site Ticket CESU fonction publique, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour effectuer votre demande grâce au formulaire papier à télécharger. Vous pouvez également faire votre demande entièrement en ligne.

Le CESU ministériel garde d'enfants 0-12 ans complète le CESU garde d'enfants 0-6 ans (> [lettre de l'action sociale de septembre 2018](#)).



>>> Pour en savoir plus

Site CESU fonction publique : > <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/Dispositif>

Site de la fonction publique : > <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cesu-garde-denfant>

> Dépliant CESU Garde d'enfant

> Circulaire du 24 décembre 2014 relative à la prestation sociale interministérielle CESU garde d'enfant 0/6 ans

Site Intranet de l'action sociale / Enfance / Les chèques emploi service universel :

> <http://actionsociale.mi>

Les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)



Les sections régionales (SRIAS) du Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) sont des instances consultatives instituées au niveau régional pour participer à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État. A ce titre elles sont placées auprès du préfet de région et sous la direction du comité interministériel d'action sociale qui définit l'orientation de leurs actions.

La SRIAS de votre région propose aux agents de l'État diverses prestations (famille, vacances et loisirs, restauration, logement, aides et prestations), certaines à caractère national, d'autres dans le cadre de leur budget régional.

Vous pouvez retrouver les informations sur ces offres en vous rendant sur le site de votre SRIAS.

>>> Pour en savoir plus

Consulter la liste des SRIAS par région sur le site de la fonction publique :

> <https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias?xtmc=&xtcr=9>

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Acteurs : > <http://actionsociale.mi>

Agenda



> #MoisSansTabac le 15 novembre 2018, le plus dur sera passé !

C'est un défi collectif qui propose à tous les fumeurs d'arrêter pendant un mois avec le soutien de leurs proches.

> <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>



> Semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 23 novembre 2018

> <https://serd.ademe.fr/>



> Lundi 3 décembre 2018, Journée internationale des personnes handicapées

À cette occasion, le ministère de l'Intérieur organise le séminaire des correspondants handicap dans l'auditorium à Lognes. En parallèle, **un marché solidaire de Noël** se tiendra dans l'Atrium sur le site Lumière entre 12 h 00 et 16 h 00, en présence d'établissements et de services d'aide par le travail (ESAT).

> Élections professionnelles du 30 novembre au 6 décembre 2018 inclus

Avec la solution de vote électronique vous pourrez voter à partir de tout poste informatique, téléphone mobile et tablette qu'ils soient professionnels ou personnels et disposant d'un accès à Internet.

> <http://elections-professionnelles.interieur.ader.gouv.fr/>



Loisirs

Les partenaires de la FJM...

NOËL EN POLYNÉSIE AU VAL D'EUROPE !

> **3 heures de détente au centre Aquatonic du Val d'Europe à 99 €** (tarif pour 1 personne – bon d'échange valable 1 an). Au programme : 1 modelage relaxant corps de 60 minutes à la fleur de tiaré + l'accès au parcours Aquatonic, à l'espace bien être et au hammam.

Date limite de commande : le 6 décembre 2018.

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/bien-etre/aquatonic/>



Le Puy-du-Fou

Bénéficiez de tarifs aux prix CE & Collectivités

Commandez vos billets pour 2019 ! Ouverture du parc à partir du 6 avril 2019.

Attention ! Le parc n'est pas ouvert en continu, pensez à consulter le calendrier des dates d'ouverture du parc sur le site Intranet de l'action sociale / Loisirs : <http://actionsociale.mi> ou sur leur site :

<https://www.puydufou.com/fr>



Ouverture du prochain spectacle du cirque Alexis Gruss

La nouvelle saison de la Compagnie Alexis Gruss commence le 13 Octobre jusqu'au 3 mars, à Paris (Porte de Passy), avec sa 44^e création. En 2019, le cirque passera également à Toulouse, Lyon, Bordeaux, Toulon, Strasbourg, Lille, Caen et Dijon.

Site Internet « Cirque Alexis Gruss » avec l'accès au code PROMO :

> <https://www3.aparteweb.com/awprod/GRUSS/AWCodePromo.aspx?INS=GRUSS&CAT=137&LNG=FR&IDWL=79825>

Identifiant : **ORIGINES** - Mot de passe : **ASTLEY**

• Par téléphone : **01 45 01 71 26** du lundi au dimanche de 11 h 00 à 19 h 00.



Disney...

Retrouvez toutes les offres Disney à tarifs CE !

Modalités et réservations :

• Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Loisirs/La billetterie Disney :

> <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/loisirs/111-la-billetterie-disney>

• Site Internet de la fondation Jean Moulin :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/billetterie/disneyland-paris-2/>

Attention ! Nouveau mot de passe : fjm2018

(Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur).

